



Assurance vie non perçue après le décès de mon père

Par **teph36**, le **14/02/2013** à **14:16**

bonjour,

je souhaiterais savoir une renseignement sur la perception d'une assurance vie. je vous explique, j'ai perdu mon père lorsque j'étais enfant... il avait contracté une assurance vie et elle devait être bloquée jusqu'à ma majorité ms lorsque j'ai voulu la réclamer, on m'a dit que l'assureur l'avait débloqué quant j'étais enfant a ma mère? avait il le droit? et si non? quel sont mes recours?
cordialement

Par **chaber**, le **14/02/2013** à **17:43**

bonjour

il est difficile de vous répondre sans de plus amples informations sur le contrat et surtout la clause bénéficiaire.

si vous en étiez la seule bénéficiaire votre mère, comme vous étiez mineure, aurait du bloquer les fonds avec l'accord du juge des tutelles pour préserver ce capital.